ABEILLE IMMO 2

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social :14 rue Roquépine - 75008 Paris
914 441 159 RCS Paris
(ci-après, la « **Société** »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
PRISES SOUS LA FORME D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 13 JUIN 2025

Les Associés de la Société **ABEILLE IMMO 2**, société civile immobilière au capital de 100 euros dont le siège social est situé 14, rue Roquépine à Paris (75008) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 914 441 159, soit :

- **ABEILLE EPARGNE RETRAITE**, société anonyme au capital de 553.879.451 euros dont le siège social est situé 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 378 741 722, représentée par son Directeur Général Denis BOURGEOIS,

  Propriétaire de 99 parts sociales,

- **LOCAMAT S.A.S**, société par actions simplifiée au capital social de 4.117.500 euros, dont le siège social est situé 80 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 379 196 587, représentée par sa Présidente Emilie HUMBERT,

  Propriétaire de 1 part sociale,

Détenant ensemble la totalité des 100 parts sociales composant le capital social de la Société,

Après examen des documents utiles mis à disposition, ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la souscription et de la libération des parts sociales par la société ABEILLE EPARGNE RETRAITE dans le cadre de l'augmentation de capital décidée le 28 mai 2025 ;
- Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

(Constatation de la souscription et de la libération des parts sociales par la société ABEILLE EPARGNE RETRAITE dans le cadre de l'augmentation de capital décidée le 28 mai 2025)

Les Associés constatent que ABEILLE EPARGNE RETRAITE a souscrit l'intégralité des 30.000 parts sociales nouvelles de la Société, numérotées de 101 à 30.100, d'une valeur nominale d'un euro (1€) chacune dont l'émission avait été décidée par les associés de la Société aux termes de décisions prises par acte sous seing privé le 28 mai 2025.

Classification : Confidentiel

Les parts sociales ont été libérées en numéraire par le souscripteur, selon les modalités définies à la Quatrième Décision des décisions prises par acte sous seing privé le 28 mai 2025.

Les Associés constatent en conséquence que l'augmentation de capital est définitivement réalisée.

DEUXIEME DECISION
(Modification corrélative des statuts)

Les Associés décident de modifier corrélativement les articles 6.1 *Apports en numéraire* et 7 *Capital social* des statuts de la Société, comme suit :

Article 6.1. – Apports en numéraire

« A la constitution de la Société, les soussignées font les apports suivants :

- *ABEILLE EPARGNE RETRAITE apporte à la Société la somme de 99 € en numéraire. Cette somme correspond à la libération de son apport pour la souscription à 99 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € ;*

- *LOCAMAT S.A.S. apporte à la Société la somme de 1 € en numéraire. Cette somme correspond à la libération de son apport pour la souscription à 1 part sociale d'une valeur nominale de 1 €.*

Aux termes de décisions prises par un acte unanime en date du 13 juin 2025, les associés ont constaté que le capital social a été augmenté d'une somme de 30.000 € par émission de 30.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 € intégralement souscrites et libérées. »

Article 7. Capital social

« Le capital social s'élève à trente mille cent euros (30.100 €). Il est divisé en trente mille cent (30.100) parts d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit :

- ABEILLE EPARGNE RETRAITE	*30.099 parts*
- LOCAMAT S.A.S.	*1 part*
- Total des parts	*30.100 parts »*

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et autres qu'il appartiendra afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tous ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et les Associés.

ABEILLE EPARGNE RETRAITE
Associé et Président,
Représentée par Denis BOURGEOIS

LOCAMAT SAS
Associé,
Représentée par Emilie HUMBERT

Classification : Confidentiel